

Le relevé qui suit fait voir les quantités totales sur lesquelles les droits ont été perçus dans le cours des différents exercices y mentionnés. On verra que la colonne des totaux s'accorde avec les chiffres de l'état financier n° 13, page 19 :—

Exercice.	Spiritueux indigènes.		Spiritueux importés employés dans des fabriques-entrepôts. Acquittés de la différence entre les droits de douane et ceux d'accise.	Quantités totales acquittées des droits.	Droits supputés, y compris le produit des licences.
	Acquittés de droits à la sortie de la distillerie.	Acquittés de droits à la sortie de l'entrepôt.			
	Gallons de pr.	Gallons de pr.	Gallons de pr.	Gallons de pr.	\$
1890-91.....	21,177	2,687,664	51,532	2,760,373	3,546,941
1891-92.....	33,038	2,545,935	46,270	2,625,243	3,876,677
1892-93.....	15,701	2,731,896	71,817	2,819,414	4,142,057
1893-94.....	1,206	2,753,401	44,809	2,799,416	4,133,637
Totaux.....	71,122	10,718,896	214,428	11,004,446	15,699,312
Moyenne des quatre exercices terminés le 30 juin 1894....	17,780	2,679,724	53,607	2,751,111	3,924,828
1894-95.....	36,035	2,509,019	95,255	2,640,309	3,901,579